

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Concertation sur le projet Cigéo »</i> <i>du 23 avril 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 23/04/2020</i>

La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.

I. Approbation du compte rendu de l'audioconférence du 30 mars 2020

Jean-Claude DELALONDE évoque les comptes rendus des réunions des 23 janvier et 6 mars dernier.

Elisabeth BLATON explique que les deux documents, en cours de relecture, seront transmis pour validation électronique la semaine suivante.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que la publication des procès-verbaux des réunions n'interviendra qu'à la publication des travaux finaux du Groupe de travail (GT).

Yves LHEUREUX félicite Elisabeth BLATON pour la qualité des comptes rendus.

Jean-Michel GRYGIEL s'associe à ces compliments.

Mme PELLEGRINI souligne à son tour la qualité du travail. Elle transmettra quelques remarques mineures à Elisabeth BLATON.

Le compte rendu est approuvé sous réserve de l'intégration des modifications à venir de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

[Hors réunion : L'IRSN a communiqué au secrétariat du Haut comité ses propositions de modifications par courriel du 23 avril 2020.]

II. Discussions sur le projet de document synthétisant les premières réflexions du groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo »

Elisabeth BLATON précise que le document est une synthèse, réalisée avec Christine NOIVILLE, des riches échanges qui se sont tenus lors de la réunion du 30 mars dernier. Elle peut être enrichie ce jour par les commentaires des membres du GT.

Benoît JAQUET félicite Elisabeth BLATON pour cette synthèse très fidèle aux échanges.

Présentation du document

Elisabeth BLATON présente rapidement les trois parties qui constituent le document. La première partie (A) explique les facteurs à prendre en compte pour définir les modalités de la concertation.

Le premier facteur, temporel, distingue la concertation à mener pendant de celle après l'instruction.

Elisabeth BLATON rappelle dans ce cadre les termes de la décision du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) selon lesquelles la future édition du PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) précisera les jalons décisionnels et les étapes structurantes du projet Cigéo et définira les modalités d'association du public à ces étapes. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) a prévu ce jour une présentation sur ce point. Le GT devra se positionner au sujet de ces jalons, et éventuellement recommander des modalités d'association du public au-delà afin d'assurer un continuum.

Les niveaux géographiques composent le deuxième facteur. L'échelle nationale et les échelles locales devront se prendre en compte réciproquement. **Elisabeth BLATON** remercie Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE pour leurs apports, en particulier sur cette question.

Le troisième facteur porte sur les publics visés. Il est préconisé de distinguer le public sachant du grand public. Le retour d'expérience sur ce sujet du projet Cigéo sera à intégrer, à l'instar des concertations menées autour d'autres projets, nucléaires ou tout au moins aussi complexes. Les membres du GT pourront certainement émettre des suggestions, ainsi que la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le quatrième facteur concerne les arènes appropriées et les moyens pour assurer la coordination de l'ensemble des temps d'échange.

Enfin, les modalités de la concertation gagneront à s'enrichir des diverses formes de débats et de concertation existantes. Les entités représentatives de la société civile (Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), Commissions locales d'information (CLI) et notamment le Comité local d'information et de suivi (CLIS) du laboratoire de Bure) pourraient constituer des relais.

La deuxième partie (B) liste des questions et thématiques à aborder lors de la concertation. Ces propositions émanent des réflexions des garants portant sur leur retour d'expérience de la concertation post débat public. Des sujets complémentaires ont émergé lors de la réunion du GT du 30 mars dernier. Une hiérarchisation sera nécessaire en fonction des publics visés et de la localisation géographique des temps d'échanges.

La troisième partie (C) traite de la mise à disposition de l'expertise destinée à éclairer les questions posées pendant la concertation. D'une part, le site Internet dédié à Cigéo mériterait probablement d'être amélioré. D'autre part, de nombreux écrits seraient à valoriser. La note propose l'élaboration de fiches sur l'état des connaissances à date, ainsi que des fiches sur des sujets portant à controverse. Le processus est à déterminer, notamment qui se chargera de leur rédaction, qui coordonnera le travail et enfin qui en portera la responsabilité.

Parmi les questions à discuter lors des prochaines séances du GT figure le rôle de facilitateur du Haut comité dans la mise en œuvre de la concertation.

Discussions

Jean-Claude DELALONDE remercie Elisabeth BLATON et Christine NOIVILLE, car le document retranscrit parfaitement, mais de manière synthétique, les échanges du groupe de travail.

Roger SPAUTZ s'associe aux félicitations. Il s'interroge sur la suite à donner aux nombreuses questions posées.

Jean-Paul LACOTE remercie également les auteures de la note. Il remarque que des points importants soulevés sont soumis à des décisions particulières et que ces points tendront à s'imbriquer.

Christine NOIVILLE explique avoir, avec Elisabeth BLATON, souhaité clarifier et organisé les multiples pistes de réflexion afin d'alimenter le GT.

Yves LHEUREUX s'associe également aux remerciements. Concernant le facteur temporel (A-1), il note que des sujets tels que la gouvernance seront transversaux à l'ensemble des phases. Cette transversalité caractérise de même la question des arènes (A-4). Il confirme que les recommandations ne doivent pas se limiter à la phase d'instruction.

Elisabeth BLATON rappelle que le projet de mandat du GT a été élargi à « l'après-instruction ». Elle signale que le dépôt de la Demande d'autorisation de création (DAC) du projet Cigéo est prévu pour fin 2020, soit très prochainement. Elle en déduit que les recommandations sont à formuler rapidement. A ce titre, elle préconise de hiérarchiser les sujets en fonction de leur temporalité.

Audrey LEBEAU-LIVE souligne à son tour la qualité de la note réalisée.

Elle suggère une précision sémantique concernant le terme de concertation. En effet, le responsable de la concertation du projet est l'ANDRA. Par ailleurs, un dispositif de participation est destiné au public pour l'aider à monter en compétences sur le projet. Il lui semble qu'une confusion existe entre ces deux dimensions. Elle pense que le Haut comité a là un rôle fédérateur pour faciliter les initiatives, mais également les rendre lisibles.

Benoît JAQUET pense que le GT partage ce point de vue. Il coexiste une concertation, légale, gérée par l'ANDRA et une concertation générale sans échéances particulières.

Roger SPAUTZ demande si le Haut comité aurait alors deux rôles, le contrôle du bon déroulement de la concertation autour de Cigéo et la facilitation de l'accès à l'information par le public.

Elisabeth BLATON précise que le Haut comité n'a pas vocation à contrôler le déroulement de la concertation. Il a en revanche pour mission de faciliter la participation du public à la concertation.

Roger SPAUTZ valide cette précision.

Christine NOIVILLE propose de trouver un autre substantif pour évoquer cette « concertation générale ».

Benoît JAQUET rappelle que la même discussion s'est tenue lors des réflexions portant sur l'élaboration du mandat du groupe de travail.

Sébastien FARIN le confirme.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que le GT est chargé de faire des recommandations en matière de concertation. Le projet Cigéo pose des problèmes de long terme imposant des réflexions également de long terme. Or, il manque aujourd'hui un organe à même de suivre toute la procédure dans le temps, émettre des préconisations et faire évoluer les réflexions selon les avancées de la science. Depuis 2005, l'ANCCLI préconise la mise en place d'une commission nationale permanente et pluraliste sur le sujet des déchets radioactifs. Un tel projet avait été présenté au ministère de la Transition écologique et solidaire qui, à l'époque, avait répondu que le Haut comité pourrait jouer ce rôle. Jean-Claude DELALONDE pense aujourd'hui que le Haut comité doit jouer ce rôle.

Roger SPAUTZ demande si le document établi par l'ANCCLI proposant la mise en place d'une telle commission évoqué pourrait être transmis aux membres du GT.

Jean-Claude DELALONDE répond qu'il soumettra cette demande à l'avis des membres du bureau du Haut comité lors de la prochaine réunion du bureau prévue le 15 mai prochain.

Elisabeth BLATON propose de considérer que « concertation » renvoie à la concertation menée par l'ANDRA, tandis que les autres types d'échanges, notamment ceux postérieurs à la DAC, seraient qualifiés de « dispositifs de participation du public ». Le Haut comité peut émettre des recommandations sur les deux processus. Elle rappelle, de plus, que les garants ont conseillé d'être très précis sur les cibles des recommandations.

Jean-Claude DELALONDE valide la proposition d'Elisabeth BLATON.

Concernant les publics visés (A-3), et plus particulièrement la phrase « *Conditions pour lesquelles telle ou telle catégorie de public participe à une concertation* », il faudrait aussi distinguer ceux qui ne participent pas à la concertation et qui n'y participent plus.

Jean-Daniel VAZELLE souligne, outre la concertation menée par l'ANDRA et les dispositifs de participation du public, l'existence d'autres procédures de concertation. Notamment, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire qui mène une concertation sur les suites du débat public sur le PNGMDR. Il estime que les responsabilités des différentes concertations gagneraient à être éclaircies.

Jean-Michel GRYGIEL signale que des thèmes du GT seront discutés dans le cadre de la 5^e édition du PNGMDR. Il lui semble important d'anticiper un interfaçage des projets.

Elisabeth BLATON confirme que le GT doit alimenter les réflexions dans le cadre de l'élaboration de la 5^e édition du PNGMDR sur les modalités de participation du public. Elle indique que la 1^{re} version de la nouvelle édition du plan est attendue d'ici la fin de l'année.

Sylvie CHATY confirme cette information. Une concertation post débat public du PNGMDR sera organisée avec la nomination de 3 garants jusqu'à la mise à la consultation du projet de document prévue pour fin 2020 ou début 2021.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que le PNGMDR est établi par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Le Haut comité réalise des travaux depuis maintenant 10 ans et constitue

une véritable courroie de transmission nationale. Le Haut comité a notamment vocation à alimenter les évolutions du PNGMDR et doit interpeller le ministère dans ce but.

Patrick BIANCHI partage cette position.

Jean-Claude DELALONDE pense que seul le Haut comité a la capacité de traiter de participation au sens large et de très long terme. Il estime que le Haut comité a joué son rôle, mais il s'interroge sur la valorisation de ses recommandations.

Christine NOIVILLE s'associe à ces réflexions, mais suggère d'en revenir à la synthèse présentée. Elle propose de clarifier le début du document avec Elisabeth BLATON en vérifiant sa cohérence avec le projet de mandat qui sera prochainement soumis au Haut comité lors de la séance plénière du 16 juin prochain.

Jean-Claude DELALONDE lit le projet de mandat. La partie portant sur les objectifs du groupe de travail indique : « *il ne s'agit pas de proposer au Haut comité d'organiser la concertation, le groupe de travail proposera des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et des débats avec la société civile sur le projet Cigéo ...* ».

Elisabeth BLATON revient sur l'idée d'alimenter les recommandations par des retours d'expérience.

Elle demande aux membres du groupe de travail si leurs structures disposent de ce type d'éléments et elle suggère la création d'un sous-groupe de travail « Retours d'expérience sur les concertations déjà menées » afin de les centraliser.

Jean-Daniel VAZELLE pense que la CNDP a réalisé des études sur de tels retours d'expérience.

Elisabeth BLATON a prévu de contacter la CNDP, ce qui permettra également d'informer ses membres des démarches du GT « Concertation sur le projet Cigéo ».

Audrey LEBEAU-LIVE conseille d'associer les garants au sous-groupe afin de bénéficier de leur expérience.

Sylvie CHATY précise que la concertation post débat public PNGMDR sera menée avant le dépôt de la DAC, de même que la concertation post débat public Cigéo en cours et d'autres concertations spécifiques.

Elle attire l'attention sur le calendrier des concertations. Elle précise que la concertation post débat public PNGMDR débutera se terminera a priori avant le dépôt de la DAC de Cigéo.

Elisabeth BLATON considère d'autant plus importants les échanges avec les garants.

Audrey LEBEAU-LIVE précise que Mme MEAUX suit l'ensemble des concertations évoquées.

Elisabeth BLATON pense que Mme MEAUX pourra ainsi analyser la participation du public dans la concertation post débat public et faire l'interface avec le GT. Elle revient sur le sous-groupe de travail « Retours d'expérience sur les concertations déjà menées » et demande si des membres du Haut comité seraient d'accord pour y participer.

Benoît JAQUET se propose de participer au sous-groupe « Retours d'expérience sur les concertations déjà menées ». En effet, le CLIS de Bure a la pratique des réunions de concertation et il échangera volontiers sur ce sujet avec d'autres membres du GT.

Yves LHEUREUX s'associe aux propos de Benoît JAQUET.

L'ANDRA et l'IRSN proposent également de contribuer au sous-groupe.

Elisabeth BLATON récapitule les membres du sous-groupe « Retours d'expérience sur les concertations déjà menées » : Benoît JAQUET, Yves LHEUREUX, l'IRSN, l'ANDRA et le secrétariat du Haut comité. Par ailleurs, la CNDP sera contactée. Il est également proposé d'associer les garants de la concertation post débat public 2013.

Jean-Daniel VAZELLE est d'accord.

Elisabeth BLATON le remercie. Elle informera le GT des travaux menés par le sous-groupe.

A ce stade de la réunion, elle propose de discuter de la partie C de la note préconisant la réalisation d'un état des lieux des connaissances et de fiches à mettre à jour régulièrement durant la vie du projet.

Jean-Michel GRYGIEL évoque son expérience du projet de clarification des controverses qui avait été piloté par deux membres de la Commission particulière du débat public (CPDP) dans le cadre de la 5^e édition du PNGMDR. Il souligne l'importante charge de travail induite par la réalisation de telles fiches. Il l'estime à 3 à 4 mois pour le projet cité.

Audrey LEBEAU-LIVE pour y avoir participé également, explique que la méthodologie était basée sur une rédaction des fiches par un acteur n'étant ni partie prenante ni opérateur. Elle confirme que cela représente un important travail.

Sébastien FARIN indique que l'ANDRA est d'accord avec l'idée exposée par Elisabeth BLATON. Elle nécessite un porteur de projet et un budget dédié.

Audrey LEBEAU-LIVE demande si la mission pourrait être confiée à la CNDP.

Jean-Daniel VAZELLE recommande pour un tel projet une méthodologie bien établie, un pilotage et la réalisation d'une synthèse par un tiers neutre afin de respecter des positions différentes. Il pense que la première étape consistera à identifier les sujets et leurs intitulés.

Christine NOIVILLE suggère de recontacter les deux membres de la CPDP qui ont travaillé sur la clarification des controverses.

Benoît JAQUET partage cette idée puisque la méthodologie mise en œuvre a été appréciée.

Elisabeth BLATON rappelle que les questions seront à identifier collectivement par le GT ou en collaboration avec les personnes envisagées pour cette mission.

Benoît JAQUET pense que le GT doit d'abord identifier des thèmes puis en discuter dans un second temps avec les intervenants.

Elisabeth BLATON évoque les thématiques à aborder avec le public, identifiées par le GT. Elle n'est pas certaine que les thèmes des fiches seront identiques aux thèmes des fiches ayant donné lieu à une clarification des controverses dans le cadre du débat public sur le PNGMDR.

Benoît JAQUET confirme que ce premier travail serait à affiner.

Yves LHEUREUX propose de croiser les éléments issus des différents processus de concertation du PNGMDR.

Elisabeth BLATON indique que Mme PELLEGRINI avait fait état, le 30 mars dernier, d'environ 50 questions qui recourent les thématiques identifiées par les garants. Elle propose de partir de cette liste. La CNDP sera également contactée à ce sujet.

Christine NOIVILLE propose que les membres du GT envoient, avant la prochaine réunion, des propositions de thèmes pour les « fiches controverses ». Elle pense que la clarification des controverses dans le cadre du PNGMDR portait essentiellement sur des sujets techniques. Des sujets complémentaires seront donc à ajouter à cette liste non exhaustive.

Elisabeth BLATON préconise de bien distinguer les fiches portant sur des sujets à controverses des fiches pour information.

Christine NOIVILLE propose que les membres du GT recensent des sujets avec ou sans controverses.

Benoît JAQUET pense que le document de Mme PELLEGRINI liste de nombreuses questions qui sont toutes techniques, mais ne donnent pas forcément lieu à controverses.

Yves LHEUREUX propose qu'un autre sous-groupe traite de ce sujet sur la base du travail de Mme PELLEGRINI. Une réunion d'une heure ou deux en visioconférence peut être prévue.

Elisabeth BLATON est d'accord, mais recommande que la démarche ne soit pas trop chronophage.

Benoît JAQUET, Yves LHEUREUX, Delphine PELLEGRINI et Patrick BIANCHI sont d'accord pour participer à ce deuxième sous-groupe « Fiches de connaissances et de clarification des controverses ».

Patrick BIANCHI pense toutefois que créer un sous-groupe au sein d'un groupe pointe un dysfonctionnement. Il signale que la participation de l'ASN ou de la DGEC au sous-groupe risquerait de limiter les échanges. De manière générale, il ne comprend plus le processus en cours. L'ANDRA ne peut être juge et partie, car son processus de concertation est très cadré et ses sujets très techniques. Il ne sait pas si, par exemple, la question des matériaux fissibles pourra être abordée avec le public. Ce dernier doit être informé, mais pas avec des courbes absconses.

Jean-Claude DELALONDE fait remarquer que l'ordre du jour de la présente séance ne sera déjà peut-être pas traité entièrement. Il pense que cela justifie la constitution de sous-groupes. En tant que Président de séance, il propose de confirmer la création des deux sous-groupes dont un compte rendu des travaux sera proposé à la prochaine réunion du GT.

Elisabeth BLATON demande si une prolongation de la réunion jusqu'à 12 heures 30 est envisageable.

Les membres du groupe de travail n'y voient pas d'inconvénient.

III. Présentation de l'ANDRA sur les grands jalons et les étapes structurantes du projet

Pascal LEVERD de l'ANDRA présente aux membres du GT un diaporama qui s'intitule : « Le développement progressif de Cigéo ».

Présentation du document

L'objectif est une mise en perspective afin de montrer que le projet Cigéo est un processus long jalonné de rendez-vous décisionnels.

La présentation comporte trois points :

- Ce que permet le développement progressif du stockage,
- La logique de déroulement du projet de stockage,
- Les grandes décisions jalonnant le développement du centre de stockage Cigéo.

Discussions

Elisabeth BLATON remercie Pascal LEVERD pour sa présentation qui répond à de nombreuses interrogations. Elle souligne l'intérêt de la diapositive n° 10 qui présente les grandes décisions et les différentes phases de déploiement du projet permettant de nourrir ces décisions.

Les étapes sont la Phase industrielle pilote (PhiPil), le stockage de colis de Moyenne activité à vie longue (MA-VL), le stockage parallèle de colis MA-VL et de Haute activité (HA), le stockage de colis HA et éventuellement de combustibles usés (CU) puis la fermeture et le démantèlement des installations de surface.

Olivier LAFFITTE demande si Cigéo pourrait être autorisé pour des combustibles non retraités.

Pascal LEVERD indique que les combustibles usés non retraités font partie de l'inventaire de réserve et que leur accueil dans le centre de stockage Cigéo sera décidé ultérieurement selon les éventuelles évolutions de la politique énergétique.

Olivier LAFFITTE s'enquiert des échéances.

Pascal LEVERD indique que les combustibles usés, s'il était décidé d'en stocker au sein de l'installation Cigéo, ne seraient pas pris en charge dans l'installation avant 2080 compte tenu de leurs caractéristiques.

Yves LHEUREUX remercie M. LEVERD pour cette présentation. La phase clé lui semble être la phase industrielle pilote (PhiPil) qui commence à l'issue de l'instruction de la DAC au moment du

stockage du 1^{er} colis puis qui fait l'objet d'un retour d'expérience pour décider éventuellement le développement de Cigéo via une loi. Des détails sur les étapes 2020 entre 2025 ou 2035 seraient nécessaires, notamment pour le grand public. Les recommandations du GT s'appuieront principalement sur cette phase-là.

Elisabeth BLATON explique que l'ANDRA avait effectivement proposé de présenter les grands jalons et de faire un focus sur la PhiPil. Mais en raison de durée de la séance, il a été décidé de scinder les deux sujets. Un focus sur la PhiPil est prévu pour une prochaine réunion du GT.

Pascal LEVERD renvoie à ce sujet aux diapositives n° 7 et n° 8.

Benoît JAQUET note un problème d'affichage récurrent dans les plannings de l'ANDRA. Il constate que, dans la diapositive n° 5, l'étape de la phase pilote semble « hors processus ». Elle devrait être au contraire clairement intégrée, sinon le grand public ne comprendra pas la démarche. Par ailleurs, il réitère une question posée lors de la dernière séance. Il demande à partir de quand une modification réglementaire ou des concepts entraîne une nouvelle DAC.

Roger SPAUTZ s'interroge sur les processus décisionnels entre les différents jalons.

Pascal LEVERD indique qu'il n'a pas les éléments de réponse à ce sujet.

Elisabeth BLATON fait remarquer la très mauvaise qualité du son. Elle demandera à l'ANDRA de bien vouloir compléter le compte rendu de la réunion.

Elle note la demande d'une présentation détaillée de la PhiPil à la prochaine séance.

Patrick BIANCHI évoque la diapositive n° 8. Il demande si l'ANDRA sera le maître d'ouvrage pour « mener à bien la construction initiale ». Il estime cette diapositive trop succincte.

Pascal LEVERD confirme que l'ANDRA en sera le maître d'ouvrage.

Patrick BIANCHI souhaiterait avoir des précisions à ce sujet, notamment en termes de responsabilités.

Pascal LEVERD fournira les détails demandés lors de la séance dédiée à la présentation de la phase industrielle pilote.

Patrick BIANCHI s'interroge sur l'investigation archéologique, ainsi que sur les impacts écologiques du projet qui ont, par exemple, été très importants pour le projet ITER¹.

Pascal LEVERD répond que l'étude d'impact environnemental est en cours de préparation et que des mesures administratives en découleront certainement. Des travaux d'archéologie préventive ont été réalisés sur la zone d'implantation. Des vestiges ont été trouvés et des fouilles prescrites. Les travaux prescrits nécessitent une Déclaration d'utilité publique (DUP).

Elisabeth BLATON propose d'aborder ce point à la prochaine réunion.

¹ ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) est un projet de réacteur nucléaire de recherche civil à fusion nucléaire de type tokamak, situé sur le site du CEA de Cadarache

Elle indique que la date prévue du 7 mai à 13 heures semble désormais trop proche au regard de la constitution des sous-groupes. Elle propose de réserver la date du 7 mai aux réunions des sous-groupes et de reporter la séance du groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo » au 19 mai à 10 heures, en audioconférence.

Yves LHEUREUX ayant été déconnecté de la réunion pendant 45 minutes, il conseille d'utiliser plutôt une application telle que Teams ou Zoom pour organiser la vidéoconférence.

Elisabeth BLATON en prend note et étudiera les modalités d'organisation des prochaines réunions sous visioconférence.

Patrick BIANCHI souhaite avoir la liste des membres des deux sous-groupes constitués.

Elisabeth BLATON répond que les sous-groupes sont ouverts à toutes les personnes du GT qui souhaitent en faire partie. A ce stade, le sous-groupe « Fiches de connaissances et de clarification des controverses » comprend Benoît JAQUET, Yves LHEUREUX, Delphine PELLEGRINI et Patrick BIANCHI. Le sous-groupe « Retours d'expérience sur les concertations déjà menées » inclut Benoît JAQUET, Jean-Daniel VAZELLE, Yves LHEUREUX, l'IRSN et l'ANDRA.

Patrick BIANCHI demande qui sera le Président des sous-groupes.

Elisabeth BLATON répond que ces sous-groupes ont vocation à se réunir une fois à ce stade afin de réfléchir aux questions et thématiques évoquées précédemment et qu'il n'est pas prévu à ce stade d'en nommer des présidents.

Jean-Claude DELALONDE remercie les membres du Haut comité pour leur participation et clôt la réunion.

La séance est levée à 12 heures 40.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
CHATY Sylvie	DGEC/DE/SD4/4A
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – Pilote du groupe de travail
FARIN Sébastien	ANDRA
GRYGIEL Jean-Michel	Orano
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARSAL François	IRSN
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
PELLEGRINI Delphine	IRSN
QUENTEL Julie	ANDRA
SPAUTZ Roger	Greenpeace
TRIBOUT-MAURIZI Anne	CEA
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

Invités :

LEVERD Pascal	ANDRA
---------------	-------

Secrétariat du Haut comité :

BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique du HCTISN